

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

**Séance du 07 Octobre 2020**

**Nombre de  
conseillers**

- en exercice	15
- présents	10
- votants	10
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	4
- vote contre :	6
- abstentions :	0
Convocation :	30/09/20

L'an deux mille vingt, le sept octobre à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence M. Guy LACOUT.

**Etaient présents :** : **Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

**Absents/Excusés :** FOUQUET Camille, FARGUES Alain, MAZET-LACOMBE Emeline, FELIX Dimitri, REY Frédérique

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°  
CM07102020-02

**OBJET**

*Délibération mise  
en place du  
service minimum  
à l'école en cas  
de grève*

Vu la loi du 23 Juillet 2008 instaurant le service minimum à l'école en cas de grève des enseignants ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se déclarer favorablement ou non à l'instauration d'un service minimum à l'école en cas de grève des enseignants.

Monsieur le maire rappelle que le service minimum qu'il n'y a pas de garderie le matin, pas de cantine ni de garderie le soir.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide ne pas instaurer le service minimum à l'école en cas de grève des enseignants avec 6 voix contre l'instauration et 4 voix pour l'instauration du service minimum.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 09 Octobre 2020.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 09/10/2020  
et publication ou  
notification  
du 09/10/2020*

  
Le Maire,  
Guy LACOUT.